



SCIDE / SDI / MFT

Paris, le 20 février 2024

**PROCES-VERBAL DU COMITE DE SELECTION DE L'APPEL À PROJETS CAPITALE
DE L'ANNEE AU TITRE DE 2024**

Comité de sélection du 10/01/2024 dans le cadre de l'appel à projets « Capitale French Tech de l'année 2024 »			
Organisation	Prénom NOM	Fonction	Présent
Mission French Tech	Clara CHAPPAZ	Directrice de la Mission French Tech, Présidente du présent comité de sélection	oui
French Tech Finance partners Orange Ventures	Jérôme BERGER	Membre du groupe de réflexion French Tech Finance partners, Président d'Orange Ventures	oui
Caisse des dépôts et consignations	Maud FRANCA	Directrice adjointe Mission Mandats et Investissements d'Avenir	oui
Bpifrance SA	Marie-Adeline PEIX	Directrice Exécutive, Direction Partenariats Régionaux et Action Territoriale	oui
France Digitale	Flavia ROLAND, représentant Maya NOËL	Sénior Start-up manager	oui

Approbation de la Présidente du Comité
(Date et signature)

21/02/2024

Clara CHAPPAZ, Directrice de la Mission French Tech

1. Cadre général

Objectifs

La Mission French Tech a lancé un nouvel appel à projets (AAP) « Capitale French Tech de l'année », en décembre 2023, visant à sélectionner la Capitale French Tech de l'année 2024.

La Capitale French Tech est un titre qui répond à un double objectif :

- Au niveau national, il vise à mettre en lumière l'ensemble des écosystèmes tech territoriaux auprès des réseaux de financements nationaux comme internationaux et à encourager les rencontres ;
- Au niveau local, il vise à promouvoir les différents territoires qui composent le réseau français de la French Tech et à mettre en valeur les Capitales qui fédèrent les acteurs français de l'innovation, les mobilisent sur des initiatives communes à la French Tech et spécifiques à leurs enjeux locaux.

Cet appel à projets a pour ambition de sélectionner la Capitale French Tech qui portera durant une année, pour l'ensemble du réseau national, une thématique spécifique en lien avec son territoire. L'identification d'une Capitale French Tech ambassadrice a vocation à mettre en visibilité des enjeux territoriaux à portée nationale.

Cadre juridique et financier

Cet appel à projets s'inscrit dans le cadre du règlement (UE) n° 2023/2831 du 13 décembre 2023 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de *minimis*.

Le plafond du montant de la subvention accordée est fixé par la Mission French Tech à 120 000 €.

Porteurs de projets éligibles

Seules les Capitales French Tech labellisées par l'Etat pour la période janvier 2023 – décembre 2025 sont éligibles.

2 Candidatures et critères de sélection

L'appel à projets a été clôturé le 22 décembre 2023 à minuit.

Deux dossiers ont été déposés et ont été déclarés recevables au regard des critères de l'AAP.

Le Comité de sélection composé de la Mission French Tech, de services de l'Etat et de personnalités qualifiées de l'écosystème start-up s'est réuni le 10 janvier 2024.

Les critères sur lesquels s'est fondé le Comité pour apprécier les candidatures sont les suivants :

- Valorisation de l'écosystème local ;
- Pertinence de la thématique-clé proposée au regard des enjeux territoriaux et nationaux ;
- Impact estimé des événements organisés (nombre et type de participants, partenariats en visages, etc.) ;
- La cohérence du budget sollicité.

3 Projet retenu

Au regard des critères précisés dans le règlement d'ouverture de l'AAP, et rappelés ci-dessus, le Comité de sélection a retenu le projet présenté par la Capitale French Tech Bourgogne Franche-Comté (120 000 €).

Le porteur de projet sera contacté par la Mission French Tech pour conventionner.



Arnaud DELAUNAY
Sous-directeur de l'innovation